



PREAVIS No 01-2019 « COMPTES DE L'ANNEE 2018»

RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASEL
PAR LA COMMISSION DE GESTION

Séance du Conseil intercommunal du 18 juin 2019

La Commission de gestion, composée de Madame Anne Schranz, Messieurs Viesturs Simanis et Laurent Witschi (Jean-Marc Mayor excusé), a procédé à l'examen du préavis lors de sa séance du 27 mai 2019 dans les locaux de la Police de Pully. Elle a siégé seule, puis en présence de M. Jean-Marc Chevallaz, président du CoDir et du Lt-colonel Dan-Henri Weber, commandant de police, qu'elle remercie pour les renseignements et explications donnés aux commissaires.

Préambule

Il s'agit du septième exercice de l'ASEL que l'on peut qualifier de bon puisque les comptes sont positifs. Si cela résulte d'une bonne maîtrise des charges, il faut aussi remarquer des revenus supérieurs aux attentes. De plus il faut signaler que l'augmentation annuelle est supérieure à la moyenne.

La Cogest a examiné en détail le préavis et son annexe « Comptes 2018 ».

Préavis

Les informations figurant dans le préavis sont claires et le détail des chiffres les concernant se trouve dans la brochure des comptes. Toutefois les remarques suivantes ont été faites :

Tableau page 2 :

Amortissements : la somme de CHF 223'188.00 concerne surtout l'assainissement des débiteurs douteux, pour la plupart des porteurs de plaques étrangères. Cet amortissement s'effectue en fin de prescription (3 à 5 ans) ou en cas de mise aux poursuites. Il ne peut pas être budgétisé, mais si de l'argent est récupéré, il est comptabilisé en produit extraordinaire. La somme de CHF 134'200.00 ayant été prélevée sur le fonds de réserve destiné à cet usage, c'est le solde de CHF 88'988.00 qui a été amorti sur les comptes.

Taxes, émoluments... : la question qui se pose est celle de l'importante augmentation du produit des amendes. Il y a un fort écart entre l'estimation de 1,6 à 1,8 Mio en général au budget et la réalité du terrain plutôt de 1,9 à 2 Mio.

Quand tous les appareils sont utilisés et qu'il n'y a pas d'absence de personnel, comme ce fut le cas en 2018, c'est ce dernier chiffre qui est atteint. De plus en 2018 suite à de gros excès de vitesse sur son territoire, la Commune de Savigny a demandé des contrôles radar renforcés à l'ASEL, ce qui a influencé aussi sur cette augmentation (ces contrôles ont eu un effet positif qui se retrouvera dans les statistiques 2019). Le Commandant remarque néanmoins que l'ASEL est le corps de police régional qui encaisse le moins d'amendes. Les policiers n'ont d'ailleurs pas de quotas financiers à remplir, mais des objectifs opérationnels à atteindre dont les amendes ne sont qu'un aspect. Comme le montre d'ailleurs le rapport de gestion (page 40) les amendes encaissées à cause du radar fixe et du radar mobile dépassent de très loin celles mises par les assistants de sécurité publiques.

Tableau et dernier paragraphe de la page 3 :

Autorités et personnel : la Cogest émet la crainte que l'augmentation de CHF 525'954.50 ne comprenant que 6 mois d'augmentation due à l'entrée en vigueur du nouveau statut du personnel, celle sur 2019 soit encore très élevée. Il faut premièrement préciser que la comparaison entre comptes 2017 et 2018 est trompeuse puisqu'en 2017 l'effectif du personnel n'était pas complet. Ensuite, sur cette somme, une fois déduite les 3% d'augmentations statutaires, c'est environ CHF 320'000.00 qui sont induits par l'ajustement du statut. Pour 2019, toutes augmentations comprises, il faudra encore prévoir CHF 380'000.00.

En conclusion de la lecture du préavis, la Cogest fait remarquer que l'augmentation annuelle depuis 2012 est de 3,7% et que si cela continue le budget de la police risque de doubler au bout de 21 ans. Elle est rassurée par l'annonce que le budget 2020 ne devrait pas dépasser plus 2,7%.

Brochure des comptes

Vu les nombreux commentaires explicatifs contenus dans cette brochure les questions ont été peu nombreuses.

P. 1 - 600.3040.01 : cette contribution est calculée en pourcentage de la masse salariale et diffère donc chaque année.

P. 2 - 600.4356 : cette facturation comprend les tâches optionnelles lors des manifestations et les inhumations.

P. 2 - 612.3060 : suite à une demande de la Commission de sécurité, les tenues de travail doivent être nettoyées de manière professionnelle à cause de l'utilisation de produits toxiques.

P. 3 - 613.3155 : les sérigraphies sont comprises à l'achat des véhicules, mais elles doivent être refaites suite à des accidents ou à des réparations et reviennent à 2500 à 3000 francs à l'unité.

Conclusion

C'est à l'unanimité que la Commission de gestion vous demande d'adopter les comptes 2018 de l'Association de communes « Sécurité Est Lausannois ».

Pully, le 30 mai 2019

Anne Schranz, Pully,
Présidente, rapportrice

Jean-Marc Mayor, Belmont

Viesturs Simanis, Savigny

Laurent Witschi, Paudex